Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260414-AFAF_2026_01_09-DE

# ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PLEYBEN – (AFAFAF)

## DELIBERATION DU BUREAU - SEANCE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix heures et trente minutes, les membres de l'AFAFAF de Pleyben, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît SPRIET.

**Date de convocation** : le 27 mars 2026

**Participaient à cette réunion :** M. SPRIET Benoît – M. AUTRET Jean-Yves – Mme DEMEURE Florence – M. LE GALL Didier – M. LALLOUET Philippe – M. LEON Nicolas – M. QUEVAREC Alexandre - Mme STERVINOU Hélène – Mme PAVEC Brigitte (représentante de Mme Le Maire)

**Absents excusés :** M. PAVEC Yoann – M. CARO Ronan

**Nombre de membres en exercice** : 11
**Nombre de membres présents** : 9
**Nombre de votants** : 9

---

### N° 2026/01/09 : CESSION ET RECLASSEMENT DE CHEMINS D'EXPLOITATION EN CHEMINS RURAUX

Monsieur le Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pleyben indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de céder deux chemins d'exploitation en vue de leur classement dans le domaine des chemins ruraux car ils desservent des habitations et devraient de ce fait être entretenus par la commune de Pleyben. Les chemins concernés sont les suivants :

- Kerguillé : section XV n°12 : 1130m2
- Pont Coblant : section YZ n°56 : 470 m2

Soit une surface totale à céder de 1600m2.

Les membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pleyben, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DEMANDENT, la cession desdits chemins d'exploitation à la commune de Pleyben en vue de leur classement dans le domaine des chemins ruraux ;
- Le transfert vers la commune se fera au prix de 0.25 € le m2 ;
- Les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorisent le Président à signer tous les actes à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Nicolas LEON.

Le Président de l'AFAFAF,
Benoit SPRIET.